

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 04 décembre 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent et agi à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 novembre 2017.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

4.2 Demande de publication de la liste intégrale des comptes à payer dans le journal municipal.

4.3 Offres de protections additionnelles en assurance.

4.4 Demande de madame Aline Daigle (Accès WI-FI municipal).

4.5 Renouvellement du bail avec Salon Aline.

4.6 Adhésion annuelle à Québec Municipal.

4.7 Dépôt du rapport de dépenses et de la liste des donateurs.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Demande du 34^e Groupe-Brigade du Canada.

5.2 Renouvellement de l'entente de la prévention incendie, partie 9.

5.3 Cotisation à l'APAM 2018.

6- Transport routier

6.1 Pont du 10^e rang (Structure P-07061).

6.2 Luminaire au coin de la route 211 (chemin d'Upton) et du rang de la Chute (11^e rang).

- 6.3 Installation d'un feu clignotant au coin de la route 211 et du chemin Saint-Dominique.

Hygiène du milieu

- 7.1 Adhésion 2018 à l'Organisme du Bassin Versant de la Yamaska.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Aucun item

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Changement de panneau électrique au terrain des loisirs.

10- Avis de motion

Aucun item.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

Aucun item.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Offre de services juridiques de Monty Sylvestre pour l'année 2018.
12.2 Décompte # 1 à Lambert & Grenier pour trottoir face à l'église.
12.3 Paiement facture à Enviro 5.
12.4 Offre de services juridiques effectués par la MRC des Maskoutains.
12.5 Rencontre avec Me Mélanie Pelletier pour une formation concernant les rôles et responsabilités des élus.
12.6 Priorités d'action demandées par la Sûreté du Québec.
12.7 Programme financier pour les couches lavables.

13- Période de questions

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 412-12-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour proposé sous réserve des ajouts suivants:

- 12.1 Offre de services juridiques de Monty Sylvestre pour l'année 2018.
12.2 Décompte # 1 à Lambert & Grenier pour trottoir face à l'église.
12.3 Paiement facture à Enviro 5.
12.4 Offre de services juridiques effectués par la MRC des Maskoutains.
12.5 Rencontre avec Me Mélanie Pelletier pour une formation concernant les rôles et responsabilités des élus.
12.6 Priorités d'action demandées par la Sûreté du Québec.
12.7 Programme financier pour les couches lavables.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) et renoncent, le cas échéant, au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017

Résolution 413-12-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 414-12-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 41,574.48\$, les comptes payés au montant de 96,766.89\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 04 décembre 2017 au montant de 141,645.80\$, d'annuler la référence CPF701480 au montant de 143.20\$ le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, messieurs les conseillers Serge Ménard et Jean-Guy Jacques déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

4.2 Demande de publication de la liste intégrale des comptes à payer dans le journal municipal

Considérant qu'une demande a été soumise par téléphone par un citoyen afin que la liste intégrale des comptes à payer soit publiée dans le journal municipal;

Résolution 415-12-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que toute personne désirant la liste intégrale des comptes à payer du mois n'aura qu'à se présenter au bureau municipal pour en obtenir copie gratuitement ou que la municipalité l'expédie par courriel ou courrier.

4.3 Offres de protections additionnelles en assurance

Considérant que notre courtier en assurance soumet des offres additionnelles pour la municipalité telles que décrites :

Ajout de la garantie tremblement de terre. La prime annuel serait de 1948\$, taxes en sus;

Ajout de la garantie inondation. La prime annuel serait de 1948\$, taxes en sus;

Augmenter la limite d'assurance à 4,000,000\$ concernant la section responsabilité civile complémentaire. Le coût annuel supplémentaire serait de 586\$.

Résolution 416-12-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas adhérer à l'offre de protections additionnelles en assurance pour l'année 2018.

4.4 Demande de madame Aline Daigle (Accès WI-FI municipal)

Considérant que les élus prennent connaissance de la demande de madame Aline Daigle (Salon Aline) afin d'avoir accès au WI-FI de la municipalité pour sa clientèle ;

Considérant les explications données par le directeur général à ce sujet provenant de notre technicien informatique;

Considérant toutes les modifications à apporter et les frais inhérents pour les accessoires informatiques de la municipalité;

Résolution 417-12-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas donner suite à la demande de madame Aline Daigle concernant le partage du WI-FI municipal.

4.5 Renouvellement du bail 2018 avec Salon Aline

Considérant l'intention de la Municipalité de Saint-Valérien de renouveler le bail avec Salon Aline du premier avril 2018 au 31 mars 2019;

Résolution 418-12-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil renouvelle le bail de madame Aline Daigle pour la période du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019 en augmentant le montant mensuel actuel selon l'augmentation de 2.0% et suivant toutes les dispositions contenues audit bail ici renouvelé. Qu'une preuve d'assurance responsabilité civile commerciale pour blessures corporelles et dommages matériels par accident de l'ordre de 2,000,000\$ d'une durée de 12 mois soit déposée au bureau municipal avant l'entrée en vigueur du nouveau bail, celle-ci faisant partie intégrante du bail 2018-2019. D'informer le Salon Aline que le paiement du loyer, tel que stipulé au bail, doit être déposé au bureau municipal pour le premier de chaque mois et déboursable ce même jour.

4.6 Adhésion annuelle à Québec Municipal

Résolution 419-12-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de s'abonner au service internet concernant l'adhésion à Québec Municipal selon l'avis de cotisation 01020-2018 et ce, pour un montant de 321.93\$, taxes incluses. Que monsieur le maire Daniel Paquette, mesdames Huguette Benoit, Sophie Côté, Maryse Viens, Nicole Gazaille, Sabrina Rainville et messieurs Luc Tétreault, Rémi Tétreault, Serge Ménard, Jean-Guy Jacques, Robert Leclerc, Daniel Gélinas et Sylvain Laplante soient abonnés à ce service.

4.7 Dépôt du rapport de dépenses et de la liste des donateurs

Le directeur général dépose le rapport de dépenses et de la liste des donateurs (DGE-1038) de madame Raymonde Plamondon suite au scrutin du 05 novembre 2017.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Demande du 34^e Groupe-Brigade

Considérant que les élus prennent connaissance d'une correspondance du Colonel Christian Mercier, MSM, C.D. Commandant du 34^e Groupe Brigade du Canada;

Considérant que cette demande consiste à conduire un exercice militaire d'envergure sur notre territoire du 5 au 9 mars 2018;

Considérant qu'à cet exercice prendront part 900 à 1000 militaires de la Première réserve de l'armée canadienne qui vise à valider les compétences tactiques des troupes de la brigade;

Considérant que cet entraînement de courte durée se fera dans un climat de partenariat et de bonne entente;

Considérant qu'un maximum de mesures d'atténuation seront prises afin de ne pas perturber les activités habituelles des citoyens;

Considérant que cet exercice se déroulera principalement dans des secteurs à faible densité de la municipalité;

Résolution 420-12-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le Colonel Christian Mercier, commandant du 34^e Groupe-brigade du Canada que le conseil municipal accepte volontier que le 34^e Groupe-brigade effectue un exercice militaire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton du 05 au 09 mars 2018.

5.2 Renouvellement de l'entente de la prévention incendie, partie 9

Considérant la Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

Considérant que le schéma de couverture de risques adopté par les municipalités, lequel est en vigueur depuis le 15 février 2012 et le demeurera jusqu'à son remplacement;

Considérant la résolution 15-12-313 adoptée le 09 décembre 2015 par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de conclure une nouvelle entente avec les municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Hugues, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Sainte-Madeleine, Saint-Jude, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton pour les services de prévention incendie;

Considérant que cette entente est valide pour une durée de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;

Considérant que six des huit municipalités précitées souhaitent procéder à la signature d'un renouvellement de l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies qui continuera à confier, à la MRC des Maskoutains, la responsabilité d'effectuer la prévention incendie et la sensibilisation du public suivant les modalités déjà établies et énoncées au projet d'entente intermunicipale déposé au soutien de la présente résolution;

Considérant que les 6 municipalités concernées sont les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Sainte-Madeleine, Saint-Jude, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que cette entente vient à échéance le 31 décembre 2017;
Considérant que le conseil souhaite renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton au service de prévention incendie de la MRC – Partie 9;

En conséquence,

Résolution 421-12-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

que le conseil exprime par la présente sa volonté de renouveler l'entente d'adhésion de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton au service de prévention incendie (partie 9) de la MRC des Maskoutains tel que présenté et pour une durée de deux ans, soit du premier janvier 2018 au 31 décembre 2019, et que copie lui soit transmise en conséquence;

d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

5.3 Cotisation à l'APAM 2018

Considérant que la brigade de sécurité incendie demande fréquemment les services de l'Association des Pompiers Auxiliaires de la Montérégie ;

Considérant que le service de sécurité incendie de la municipalité fait déjà partie de cette association et qu'il est temps de renouveler la cotisation 2018 ;

Résolution 422-12-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer le coût d'abonnement 2018 à l'APAM au montant de 396.00\$.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Pont du 10^e rang (Structure P-07061)

Considérant que le pont du 10^e rang (Structure P-07061) est fermé à toute circulation sur ordre du ministère des Transport depuis le lundi 24 novembre 2014;

Considérant que plusieurs citoyens ont signé une pétition demandant la réouverture du pont que ces informations ont été transmises au ministère le 05 mai 2015;

Considérant qu'une conférence téléphonique s'est tenue en septembre 2015 entre le maire madame Raymonde Plamondon, monsieur André Lamontagne, Député de Johnson et des représentants du ministère et que le ministère était pour nous informer du suivi du projet de réparation ou de construction du pont;

Considérant que le 26 février 2015, le ministère prévoyait entreprendre une étude d'opportunité concernant le pont du 10^e rang;

Considérant que le 11 mars 2016, le ministère nous informait que l'étude d'opportunité est en cours et qu'une fois cette étude approuvée, il procéderait à la conception de l'avant-projet, puis des plans et devis afin de lancer un appel d'offres qui permettrait une réalisation des travaux en 2017;

Considérant que le directeur général a reçu, le 03 mai 2017, un téléphone de monsieur Francois Hallé de la direction générale du MTQ mentionnant qu'il y a eu inspection général du pont, qu'un rapport final était pour être terminé dans quelques jours, que d'ici l'automne, l'étude d'opportunité sera finalisée et que c'est là que le ministère répare le pont ou le remplace;

Considérant l'intervention des instances politiques notamment le député de Johnson, monsieur André Lamontagne;

Considérant la multitude de correspondances lettres, courriels et appels téléphoniques;

Considérant l'attente interminable de la réponse du ministère des Transports dans ce dossier et l'inaction de ce dernier pour régulariser la situation;

Résolution 423-12-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander une rencontre avec les représentants du ministère des Transports et avec le député de Johnson monsieur André Lamontagne.

6.2 Luminaire au coin de la route 211 (chemin d'Upton) et du rang de la Chute (11^e rang)

Considérant l'absence d'un luminaire au coin de la route 211 nord (chemin d'Upton) et du rang de la Chute (11^e rang) depuis très longtemps;

Considérant que ce luminaire est sur le territoire de la Municipalité d'Upton et que cette dernière confirme qu'une demande a été soumise et qu'il y a eu confirmation de réception de la demande;

Considérant que l'absence de luminaire est sujet à des risques d'accidents de la route;

Résolution 424-12-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de demander l'intervention d'Hydro-Québec afin d'installer un luminaire dans ledit poteau et ce le plus tôt possible.

6.3 Installation d'un feu clignotant au coin de la route 211 et du chemin Saint-Dominique

Considérant qu'un feu clignotant existait à l'intersection de la route 211 et du chemin Saint-Dominique;

Considérant que, lors d'un accident de la route, le ministère des Transports a apporté le feu clignotant et que ce dernier n'est pas encore installé;

Considérant la correspondance du ministère, datée du 24 mai 2017, accuse réception de la résolution 199-05-2017 en nous informant que le dossier était en cours d'analyse;

Considérant que l'absence de ce feu clignotant menace la sécurité routière;

Résolution 425-12-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère des

Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de bien prendre les moyens nécessaires pour que ce feu clignotant soit réinstallé à l'intersection de la route 211 et du chemin Saint-Dominique dans les plus brefs délais.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Adhésion 2018 à l'Organisme du Bassin Versant de la Yamaska

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est déjà membre de l'Organisme du Bassin Versant Yamaska (OBV Yamaska);

Résolution 426-12-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion à l'OBV Yamaska pour 2018 pour la somme de 50.00\$.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Aucun item.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Changement de panneau électrique au terrain des loisirs

Considérant que le panneau électrique actuel près du jeu de balle est inadéquat pour la demande en électricité;

Considérant l'offre de G. Dion & Fils inc., entrepreneur électricien;

Résolution 427-12-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter le tout au budget 2018.

10 AVIS DE MOTION

Aucun sujet.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun sujet.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Offre de services juridiques de Monty Sylvestre pour l'année 2018

Résolution 428-12-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

12.2 Décompte # 1 à Lambert & Grenier pour trottoir face à l'église

Considérant que la Municipalité a effectué des travaux de réfection de trottoir face à l'église;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains propose le paiement du décompte progressif # 1 relativement au dossier IE16-54065-085;

Résolution 429-12-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le décompte progressif # 1 ainsi que le certificat de réception provisoire et d'effectuer le paiement de 25,313.18\$, taxes incluses, à Lambert & Grenier inc.

12.3 Paiement facture à Enviro 5

Considérant que la municipalité a demandé l'intervention de Enviro 5 pour effectuer des travaux d'hydropression concernant le nettoyage d'un drain français;

Résolution 430-12-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer la facture 17633 à Enviro 5 au montant de 3,728.07\$, taxes incluses.

12.4 Offre de services juridiques effectuer par la MRC des Maskoutains

Considérant la demande des directeurs généraux des municipalités de procéder à une analyse pour la mise en place d'un service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains, destiné aux municipalités qui désirent y participer ;

Considérant le type de besoin énoncé par les municipalités à l'égard de la production, de rédaction, de la validation ou du service-conseil de nature juridique ou réglementaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de confirmer la participation des municipalités au service juridique, afin de procéder à sa mise en place dès le début de l'année 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une entente et que ce service sera traité par une partie distincte au budget de la MRC des Maskoutains, uniquement dédiée aux municipalités participantes ;

Considérant la résolution numéro 17-08-2017 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalité à déclarer leur intérêt à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains destiné aux municipalités, ce qui a été réalisé et dont un nombre suffisant de municipalités ont démontré leur intérêts ;

Résolution 431-12-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

De déclarer la participation de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains ;

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la MRC et les municipalités participantes par le maire et le directeur général pour rendre la mise en place du service juridique destinés aux municipalités – Partie 11.

12.5 Rencontre avec Me Mélanie Pelletier pour une formation concernant les rôles et responsabilités des élus

Considérant l'offre de Me Mélanie Pelletier, de la firme Monty Sylvestre, afin de donner une formation sur le rôle et les responsabilités des élus ;

Résolution 432-12-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire appel aux services de Me Mélanie Pelletier afin de donner la formation sur le rôle et les responsabilités des élus le 08 janvier 2018 à 19H30.

12.6 Priorités d'action demandées par la Sûreté du Québec

Considérant que la Sûreté du Québec demande l'identification des priorités d'action pour les années 2018-2019 ;

Résolution 433-12-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer la Sûreté du Québec que nos priorités d'action sont :

Opération Respect : respect des transits et vitesse par transports lourds secteur identifié du territoire et dans les chemins qui ne sont pas autorisés ;

Opération décibel : (volet incivilité, rassemblement de jeunes) ;

Maintenir en place des activités de prévention dans les écoles primaires de la MRC (Thématiques : intimidation, cybercriminalité, sécurité routière aux abords des écoles).

12.7 Programme financier pour les couches lavables

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a donné son intention d'adopté un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables prévu au budget 2018 ;

Considérant l'analyse de cette demande par les élus et l'émergence de leur opinion ;

Considérant qu'une résolution s'abroge par une autre résolution ;

Résolution 434-12-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu unanimement des conseillères et des conseillers de ne pas prévoir au budget 2018 un programme d'aide financière pour les couches lavables et d'abroger et rendre nulle la résolution 345-10-2017.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 435-12-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H25

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 04 décembre 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.